

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05/03-2025

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 04 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION : 21 FÉVRIER 2025

DATE D'AFFICHAGE : 25 FÉVRIER 2025

-oOo-

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PONCTUELLE À L'ASSOCIATION
« ESBLY JOIE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

Rapporteur : Madame Sophie LABAS

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 04 mars, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, M. Jean-Luc GARNIER, Mme Karine NOWICKI, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Michel GAMBOTTI, M. Jean-Pierre HAMEL, M. Jean-Luc DUPIEUX, Mme Patricia LHUILLIER et M. Frédéric BARJAUD.

ONT DONNÉ POUVOIR :

- | | | |
|---------------------------|---|------------------------------|
| - Mme Corinne CESARIN | à | Mme Karine NOWICKI |
| - Mme Marie Gladine BETON | à | Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET |

ABSENTS : Mme Estelle LAROYE, M. Julien GENTY et Mme Cécile DESAINTPAUL.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Madame Sophie LABAS rappelle que l'association « **ESBLY JOIE** » ayant pour président Monsieur POKOR Cédric et dont le siège social se situe en Mairie, est une association dont l'activité première est l'organisation d'activités à caractère festif, citoyen, culturel.

L'association a fait une demande de subvention, afin de proposer l'organisation d'une manifestation associative, avec le soutien de la municipalité, le samedi 8 mars 2025.

- Organisation de la manifestation associative « **Journée Internationale des droits des femmes** » à hauteur de **700 €**.

La subvention s'élevant pour un montant de 700 € (sept cents euros) sera versée après la réalisation du projet ci-dessus sur justificatifs de factures au nom de l'association.

Le montant de la subvention est plafonné au montant indiqué ci-dessus, même si les dépenses, pour l'action réalisée, dépassent le coût total prévisionnel de l'opération.

Toutefois, si la dépense n'atteint pas le coût prévisionnel de l'action, la subvention est versée au prorata du montant des dépenses effectivement justifiées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Entendu cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ** ;

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention ponctuelle d'un montant de **700 €** (sept cents euros) à l'association « **ESBLY JOIE** », selon les montants plafonnés par l'action présentée ci-avant.
- **DIT** que la dépense sera inscrite à l'article 65748 et les crédits seront prévus au prochain budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,



David CHARPENTIER.



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **- 7 MARS 2025**

de sa publication et/ou affichage le : **- 7 MARS 2025**